« Bien Vivre partout en Bretagne »

Dispositif 2022

Intitulé du projet
Aménagement du bourg
Maître d'ouvrage
Commune de Priziac

Contacts

Représentant de la structure :

- Dominique LE NINIVEN
- Maire

Représentant technique pour le projet (ou personne à contacter)

- HANON Arthur
- Secrétaire général
- 02 97 34 61 26
- secretariat@priziac.com

Localisation /Périmètre du projet

Commune et adresse d'implantation du projet et/ou, selon sa nature, son rayonnement géographique :

Bourg de Priziac

Le projet est-il localisé ou a-t-il un impact sur un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
Oui : ☐ Non : ☒
Si oui, le(s)quel(s)

Présentation générale du projet (dans la limite de 2 pages)

Eléments nécessaires à la compréhension de votre projet : le contexte, les objectifs, la description résumée du projet, les modalités de mise en œuvre, le public bénéficiaire, les moyens humains et matériels notamment.

La commune a eu à cœur de maintenir et développer le dynamisme du bourg de Priziac ces dernières années en intervenant à plusieurs niveaux :

- Préservation du patrimoine : acquisition de la Maison Montlouis, ancien auditoire de justice inscrit Monument Historique, restauration en cours depuis 2020. L'animation de ce lieu par une association composée d'habitants de la commune, « Les amis de la Maison Montlouis », est prévue dès la fin des travaux de restauration. Le Conseil Régional et la Fondation du Patrimoine participent à la restauration de cet édifice.
- Habitat : création de 12 lots au lotissement de la Lobélie en 2019 dont 10 lots sont à la vente, 2 lots sont cédés au bailleur social Bretagne Sud Habitat afin d'y construire 4 logements accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. 5 à 6 lots supplémentaires sont envisagés dans une 2e tranche. La commune participe ainsi à l'accueil de nouvelles familles au bourg de Priziac. L'Etablissement Public Foncier, la Région et l'Etat ont participé à cette opération.
- Commerce : Maintien d'un commerce épicerie-boulangerie : acquisition par la commune en 2009, mis en location en 2010, puis revendu en 2017. Développement du camping : mise en location du camping en 2017 afin de pérenniser cette activité exercée jusqu'alors par la commune.

- Accessibilité des espaces publics : réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) en 2015. Une partie de ces préconisations ont été réalisées. L'aménagement du bourg poursuivra cette démarche. Le PAVE est annexé à cette fiche-projet.
- Développement des services à la population : création d'un ensemble multifonctionnel (salle des fêtes, garderie, restaurant scolaire) avec labellisation Eco-Faur en 2012 ; création d'un atelier technique avec récupération d'eau de pluie et panneaux photovoltaïques en 2019.

Suite à ces différentes actions afin de redynamiser le bourg de Priziac, la commune souhaite aujourd'hui procéder à l'aménagement des espaces publics.

Cet aménagement s'appuierait sur 2 axes principaux :

- L'amélioration des mobilités et de l'accessibilité
- L'amélioration de la qualité de vie des usagers et des habitants

Une étude préalable a été confiée en 2021 au CAUE du Morbihan afin d'anticiper cet aménagement et d'envisager le recrutement d'un Maître d'œuvre. Ce diagnostic est annexé à la présente fiche-projet. Ce diagnostic a mis en évidence les caractéristiques très routières, linéaires et bitumées des espaces publics priziacois.

Afin d'envisager une mise en valeur des espaces à la hauteur des enjeux, le Conseil Municipal a acté le principe d'une intervention sur l'ensemble de la partie agglomérée de la commune à hauteur de 4,5 millions d'euros HT.

Ce projet a notamment pour buts (à affiner lors des études préalables) :

- Requalifier les espaces publics : les revaloriser et les rendre accessibles
- Accélérer la transition vers des mobilités douces, via l'aménagement d'infrastructures cyclables, piétonnes et accessibles
- Procéder à l'effacement des réseaux
- Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers
- Participer au dynamisme du bourg
- Répondre aux problèmes de sécurité routière

Ce projet sera réalisé en concertation avec les usagers, écoles, habitants, associations, commerçants et élus concernés par le projet. Des balades de concertation, ateliers et réunions publiques sont prévues. Les gestionnaires de réseaux (énergie, eau, transport) seront associés à l'élaboration du projet dès les études préalables. Par ailleurs, l'investissement dans de nouveaux outils de communication devrait permettre une implication des usagers pendant et après la mise en œuvre du projet : page facebook, site internet et panneau d'information lumineux notamment.

La requalification des espaces publics se fera exclusivement sur des espaces déjà artificialisés. De plus, la lutte contre l'imperméabilisation des sols sera au cœur du projet, celui-ci faisant place à un retour du végétal au sein du bourg et limitant la place du bitume aujourd'hui omniprésent.

Calendrier prévisionnel du projet

- Date d'engagement des premières dépenses du projet (par ex., pour les projets comprenant des travaux, date de signature du marché de travaux) :
  Engagement des travaux prévu en février 2023.

- Pour les projets d'investissement, précisez, le cas échéant, la date d'engagement des dépenses préalables :
  Engagement des études préalables en juin 2022.

  Précisez la nature de ces dépenses (par ex., études de maîtrise d'œuvre, acquisition foncière) :
  Maîtrise d'œuvre, démolitions préalables
- Date de début de réalisation du projet :
  Démarrage des travaux : prévu en mars 2023.

- Date de fin de réalisation du projet (*par ex. date de fin des travaux)*:

Fin des travaux : prévue en décembre 2025.

Réponse du projet aux conditions d'accompagnement de la Région

1. L'intégration au projet de territoire

- Ce projet est-il **complémentaire** des équipements de même nature existants dans les communes voisines ou à l'échelle intercommunale ?

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de réaménagement des bourgs ruraux visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de vie.

- Une démarche de **mutualisation** est-elle engagée avec les communes voisines ou à l'échelle intercommunale pour ce projet (par ex. mise à disposition, entente intercommunale, mise en réseau, etc.)?

Une démarche de consultation auprès des communes ayant déjà réalisé le réaménagement de leur bourg est en cours. Elle conduira à tirer les leçons de ces expériences passées en mobilisant des échanges avec les élus des communes concernées.

- Ce projet s'inscrit-il en lien avec un schéma, une stratégie, un programme, communautaire ? Le cas échéant, préciser lequel et mettre en avant les objectifs de ce schéma/stratégie auxquels il répond ? En quoi son emplacement est-il pertinent au regard de l'organisation territoriale définie dans le SCOT (offre de services, polarités, etc.) ?

2. L'Implication des usager·e·s et des habitant·e·s

- Comment les usager·e·s ou habitant·e·s sont-ils été impliqué·e·s dans la conception et la réalisation du projet?

Les études préalables en fin d'année 2022-début d'année 2023 seront menées à travers une concertation de la population. Cette construction du projet proposera plusieurs temps d'échanges avec la population priziacoise.

- Comment les usager·e·s seront ensuite associé·e·s à la vie du projet ?

L'aménagement fait l'objet d'une concertation approfondie préalable aux travaux. Un Maître d'œuvre sera recruté ayant pour mission de mettre en œuvre une concertation des usagers : écoles, habitants, commerces, élus, etc.

3. La sobriété foncière (pour les projets de construction ou d'extension de bâtiments)

- Le projet est-il réalisé dans l'enveloppe urbaine existante ? Oui : ☒ Non (projet non éligible) : ☐

- Si oui, le projet est-il réalisé sur :
  ☒ Une surface déjà artificialisée, dans le cadre d'une démarche de renouvellement urbain (démolition-reconstruction, parking, terrains de sports, etc.)
  ☐ Une dent creuse, c'est-à-dire, une surface non artificialisée insérée dans l'enveloppe urbaine et d'une superficie limitée.

- Quel est l'usage initial du terrain (par ex. agricole, naturel, bâti démoli, friche, parking, etc.) ?
  Espace public : voirie, trottoirs, parking, square, espaces de jeux.

- Dans quel zonage du PLU le projet sera-t-il réalisé ?

La commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme.

- Sur quels numéros de parcelles cadastrales le projet est réalisé ?

  Espaces publics non numérotés au cadastre + parcelles ZX60, ZX61, AC95 et AC127

- Le cas échéant, une cartographie pourra être fournie.
  Voir cartographie ci-jointe présentant l'emprise du projet.

4. Une démarche énergétique et climatique bas-carbone

~~Pour les projets de réhabilitation :~~

- ~~Un audit énergétique a-t-il ou sera-t-il bien été réalisé, par un bureau d'étude agréé ? si c'est le cas, et qu'il est réalisé, le joindre.~~
- ~~Au vue de l'audit énergétique réalisé, quelle est l'étiquette énergétique avant travaux ?~~
- ~~Au vue de l'audit énergétique réalisé, quelle sera l'étiquette énergétique après travaux ?~~
- ~~Quel est le gain de consommation énergie primaire identifié dans l'audit énergétique (CEP) ?~~
- ~~Quel est le gain d'émissions de Gaz à effet de serre ?~~
- ~~Votre projet prévoit-il l'utilisation de matériaux biosourcés ?~~
- ~~Votre projet va-t-il intégrer une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, …) ?~~
- ~~Votre projet va-t-il intégrer de la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques…) ?~~

~~Pour les projets de construction neuve :~~

- ~~Votre projet prévoit-il l'utilisation de matériaux biosourcés ?~~
- ~~Votre projet va-t-il intégrer une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, …) ?~~
- ~~Votre projet va-t-il intégrer de la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques…) ?~~

5. La prise en compte des langues de Bretagne

- Comment le projet prévoit-il d'intégrer les langues de Bretagne ?
  - Bilinguisme français-breton ou trilinguisme français-breton-gallo,
  - Toute autre modalité de présence du breton ou gallo selon le type de projet (messagerie vocale, support de communication, etc.).

Le renouvellement des panneaux d'identification et directionnels au bourg de Priziac permettra de procéder à un affichage bilingue concernant les panneaux d'entrée d'agglomération, les panneaux directionnels, d'identification des itinéraires et des bâtiments. De nouveaux supports de communication bilingue pourront être mis en place (panneau d'information numérique).

- Le porteur a-t-il signé la charte Ya d'ar Brezhoneg et/ou la Charte « Du Galo, dam Yan, dam Vèr ! » ?

  La commune de Priziac n'a pas signé la charte Ya d'ar Brezhoneg.

Autres conditions

Des conditions complémentaires sont également définies en fonction du type de projet (voir annexe « Conditions complémentaires selon le type de projet »).

Selon la nature de projet, précisez-en quoi votre projet s'inscrit en cohérence avec cette ou ces conditions.

Plan de financement

Montant TTC Total :

Dépenses		**Recettes** (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
Maîtrise d'œuvre	192 000,00	Conseil Départemental 56 (obtenue)	2 250 000, 00
Effacement des réseaux	1 086 600,00	Etat DSIL 2023 (future demande)	675 000,00
Travaux 2023	1 651 800,00	Conseil régional	675 000,00
Travaux 2024	1 202 400,00	Autofinancement	1 800000,00
Travaux 2025	1 267 200,00		
Total	5 400 000,00	Total	5 400 000,00